



ÉCOLE ST-LÉON-DE-WESTMOUNT

Procès-verbal

Réunion du conseil d'établissement de l'école St-Léon-de-Westmount tenue le
Jeudi 26 novembre 2020 à 18h30 en virtuel

Ouverture de l'assemblée

Membre	Présent	Absent
Tania Genzardi, directrice	X	
Line Aubin, Directrice-adjointe		X
Pierre-Emmanuel Pedneault, directeur-adjoint	X	
Delphine Léouffre, parent et présidente	X	
William Nahorniak, parent et vice-président	X	
David Agra, parent et secrétaire	X	
Vincent Durocher, parent		X
Gloria Rosado, parent	X	
Catherine Dong, parent	X	
Myriam Gendron, enseignante	X	
Julie Caron, enseignante	X	
Edwige Nicolas, enseignante	X	
Suzanne Latendresse, enseignante	X	
Catherine Bergeron, psychoéducatrice	X	
Nathalie Meunier, technicienne SDG	X	
Tania Giroux, parent substitut		X
Mauricio Garzon, parent substitut	X	
Quorum : majorité des membres en poste, dont la moitié des parents		

Invité : Samuel Cadieux (invité par Edwige Nicolas)

Observateur : Aucun

1. Ouverture de l'assemblée

1.1. Prise des présences et vérification du quorum

Il y a quorum, étant donné qu'il y a plus de la moitié des parents. 18h35, l'assemblée est ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du dernier CÉ

2.1. Adoption de l'ODJ

Proposé par: William Nahorniak

Appuyé par: Delphine Léouffre

Adopté à l'unanimité

3. Mot de la présidence

Mme Delphine Léouffre, présidente du CÉ, a pris la parole et a fait les commentaires suivants :

- La présidente a partagé le « CAHIER S'ADRESSANT AUX MEMBRES ET À LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT », disponible sur Teams, et a lu certains parts du cahier. Elle a rappelé aux membres du CÉ le besoin de formation sur le fonctionnement du Conseil.

4. Questions du public

Aucune.

5. Partenaires

5.1. Fondation

M. William Nahorniak, comme lien entre la Fondation et le CÉ, a pris la parole et a fait les commentaires suivants :

- La Fondation est en train de faire une collecte de fonds.
- La Fondation a mis en pause la balance de la vente de vêtements.
- La plupart des demandes des professeurs ont été acceptées par la Fondation (sur le matériel et les sorties).

Mme Tania Genzardi, directrice, a annoncé que la prochaine rencontre de la Fondation va avoir lieu le 27 novembre 2020.

5.2. OPP

Aucun commentaire.

5.3. Comité Parents

Mme Delphine Léouffre, représentante au CP a pris la parole et a fait les commentaires suivants à propos de la dernière réunion du CP :

- Le CP vient d'élire le même président.
- Le CSSDM a répondu aux demandes du CP sur plusieurs sujets :
 - o Ventilation : ils ont établi un protocole sur la ventilation des classes.
 - o Le protocole d'urgence / plan de reconfinement de la CSSDM a été partagé.

- Le CP, avec l'Alliance des Professeures et Professeurs de Montréal, a envoyé une lettre à la CSSDM pour demander la non-réaffectation des enseignants-orthopédagogues. Mme Delphine Léouffre propose l'adoption de la lettre, et est appuyée par Mme Edwige Nicolas. Le CÉ a procédé à voter avec le résultat suivant :
 - 12 votes pour
 - 0 vote contre
 - Déclaration adoptée à l'unanimité (voir annexe).

6. Service de garde

Mme Nathalie Meunier, technicienne du service de garde a pris la parole et a fait les commentaires suivants à propos du service de garde :

- Elle déclare qu'elle a une charge de travail énorme, tandis qu'elle est toute seule pour gérer le service de garde, depuis le départ de M. Patrick Champagne.
- Son horaire est de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.
- Le Ministère a rajouté 3 nouvelles journées pédagogiques, sans budget supplémentaire, alors les activités de ces 3 jours doivent être financées par l'école. Il a été décidé qu'il n'y aura pas d'activité spéciale pour ces 3 journées, à cause du problème de personnel.

7. Travaux du Conseil

7.1. Dossiers à adopter ou à approuver : Résolution Fonds 4 (TIC dépense 2019-2020)

Mme Tania Genzardi, directrice, a exposé que les Fonds 9 (dépenses TIC au budget de l'année scolaire 2019-2020) n'ont pas été dépensés. Afin de couvrir des factures de rénovations de mobilier arrivé cette année scolaire, il est proposé que le CÉ autorise le transfert de Fonds 9 afin de couvrir ces factures de mobilier (de Fonds 4). Cette demande a été appuyée par la présidente du CÉ. Une résolution va être signée après la réunion (voir annexe).

8. Informations variées

8.1. Conférences pour les parents (Aide aux parents)

Mme Delphine Léouffre, présidente du CÉ, a fait les commentaires suivants à propos de la formation-conférence pour les parents :

- Tel qu'accordé dans la réunion précédent, un groupe de 7 conférences ont été offertes aux parents des élèves du St-Léon, via le portail web (aidersonenfant.com).

8.2. 3 journées pédagogiques additionnelles

Mme Edwige Nicolas, enseignante, a fait les commentaires suivants à propos des journées pédagogiques additionnelles :

- Le Ministère de l'Éducation a décrété que 3 journées pédagogiques vont se rejoindre au calendrier scolaire. Avec ce changement, l'année scolaire va rester avec 177 jours scolaires et 23 journées pédagogiques. Ces nouvelles journées sont :
 - Lundi 14 décembre 2020.
 - Mardi 23 février 2021

- Mercredi 12 mai 2021

À la question de pour quoi deux sur ces trois journées pédagogiques ont été choisies au milieu de la semaine, Mme Tania Genzardi, directrice, a expliqué qu'avec ce choix l'école pourrait balancer la perte de cours des journées de la semaine autres que les lundis ou vendredis.

8.3. Budget

Mme Tania Genzardi, directrice, a présenté le budget de l'école St-Leon-de-Westmount pour l'année scolaire 2020-2021. En termes générales, il va probablement avoir du déficit, malgré des efforts pour balancer le budget (comme la perte d'emplois en service de garde) tout en maintenant la qualité de l'enseignement.

À la question de si le Ministère pourra compenser le déficit de l'école, Mme Genzardi a commenté qu'il existe un fond « Covid-19 » et que le Ministère pourrait compenser une partie du déficit, mais il n'est pas sûr qu'il soit suffisant.

8.4. Fonds 4 (mobilier suivi et TIC)

Mme Tania Genzardi, directrice, déclare qu'il reste un montant à dépenser des Fonds 4 (mobilier et TIC), qu'ils n'ont pas encore d'allocation.

Mme Gendron et Mme Caron ont suggéré de relancer les professeurs pour leurs idées. Leurs propositions seront discutées à la prochaine réunion du CÉ.

Des autres suggestions ont été discutées dans la réunion :

- Nouveaux cassiers ouverts : les cassiers vont être refaits lors du projet d'agrandissement de l'école.
- Matériel TIC : Mme Caron déclare que l'école est suffisamment bien préparée au niveau TIC.

8.5. Agrandissement de l'école (développement)

Mme Tania Genzardi, directrice, déclare que :

- Malgré qu'il fût annoncé que le processus d'approvisionnement du projet était en « appel d'offres », pour la période 15 octobre à 15 novembre, l'appel d'offres n'a pas été encore lancé.
- Le CSSDM semble quand même sûr que les travaux vont démarrer en 2020-2021.

8.6. Ventilation, fenestration et filtration d'air

Mme Tania Genzardi, directrice, a pris la parole et a fait les commentaires suivants à propos de la ventilation dans l'école :

- Les consignes du CSSDM sont d'ouvrir les fenêtres min 3 fois/15 minutes plus la récréé par jour. Dans les journées froides, la consigne est d'ouvrir plus souvent, mais moins longtemps les fenêtres.
- Il y a présentement 8 classes au 2^e étage de St-Léon avec des fenêtres difficiles à ouvrir. Ce problème est en train de se régler.

- Le personnel de l'école est au courant des consignes et les applique.
- Il n'y a pas de ventilation mécanique
- Il n'y a pas de consignes officielles à propos des purificateurs pour l'instant. Il y a eu certains dons (de part de quelques parents), mais le personnel de l'école doit suivre les consignes indiquées ci-dessus. Pour l'instant l'école ne peut pas accepter les dons.
- Mme Léouffre rappelle qu'aucune contagion de COVID-19 ne s'est produite à l'école.
- Mme Dong, parent, demande si l'école peut acheter des machines purificatrices d'air, ou si l'école peut faire une collecte. Mme Genzardi répond que l'école ne peut pas faire cela, parce qu'il n'y a pas le personnel entraîné pour vérifier le type de machinerie requise.
- Le CÉ va continuer de respecter les consignes du CSSDM.

9. Varia

Enseignement à distance - COVID

Mme Tania Genzardi, directrice, a précisé qu'il y aura de l'enseignement virtuel les deux derniers jours de classe de l'année 2020, due aux mesures contre la pandémie à la COVID-19 du Gouvernement du Québec. Chaque professeur préparera une guide de travail et fera un appel par téléconférence d'environ 30 minutes avec les élèves.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 20h23

Proposé par: Delphine Léouffre

Appuyé par: William Nahorniak

Adopté à l'unanimité



SAINT-LÉON
DE
WESTMOUNT

Projet de résolution
Au conseil d'établissement
De l'école Saint-Léon-de-Westmount
Séance du 26 novembre 2020
Équipement informatique (19-20)

Il est proposé par la direction, Tania Genzardi, et appuyé par la présidente du conseil d'établissement, que le conseil d'établissement autorise le transfert du fonds 9 de façon à couvrir le montant des factures du mobilier vers le fonds 4. Donc, un montant total de **4000\$**.

Delphine Léouffre

Présidente

Tania Genzardi

Directrice



**DÉCLARATION SIGNÉE PAR L'ALLIANCE ET LE COMITÉ DE PARENTS DU CSSDM
NON À LA RÉAFFECTATION DES ENSEIGNANTS-ORTHOPÉDAGOGUES**

La direction générale du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a pris la déplorable décision de réaffecter des enseignants-orthopédagogues dans les classes où il n'y a pas de titulaire. L'usage par le CSSDM d'un arrêté ministériel, prévu aux fins de la pandémie pour des raisons de santé publique, vient directement affecter les services aux élèves. Les élèves vulnérables seront une fois de plus les grandes victimes de cette directive. Pour les écoles qui conservent les services d'orthopédagogie, sachez que le CSSDM n'écarte pas la possibilité de réaffecter des enseignants-orthopédagogues dans d'autres établissements. Le centre de services scolaire justifie cette décision par l'urgence de trouver des titulaires pour toutes les classes.

Informés de cette décision, les enseignantes et les enseignants et les parents ont rapidement fait connaître leur opposition. La réaffectation des enseignants-orthopédagogues privera des centaines d'enfants vulnérables du soutien auquel ils ont droit, pourtant essentiel après des mois de confinement. Le manque de services aux élèves en difficulté risque d'alourdir encore davantage la tâche des enseignants, au péril de la qualité de l'enseignement pour tous les élèves.

Les enseignants-orthopédagogues font un travail essentiel auprès des élèves en besoin. Rappelons que les enseignants-orthopédagogues font des suivis rigoureux auprès des élèves à risque ou ayant un trouble d'apprentissage reconnu. On ne saurait taire leur grande implication pour soutenir la rédaction, les suivis et la révision de plans d'interventions des élèves qui ont les besoins les plus criants.

Des solutions au problème de pénurie de personnel enseignant existent, mais il faut avoir le courage d'agir. Nous devons dès maintenant revoir à la hausse le financement de l'école publique pour qu'elle réponde aux réalités actuelles. Il faut améliorer les conditions de travail des enseignantes et des enseignants, alléger le fardeau de la tâche des profs, puis revaloriser la profession. Ça prend de la cohérence aujourd'hui, car autrement, demain, c'est une génération complète qui en subira les conséquences. Considérant l'urgence de pourvoir les postes de titulaires, plusieurs enseignants de formation (conseillers pédagogiques, cadres, etc.) devraient être réaffectés en priorité, à court terme, puisqu'ils n'offrent pas de service direct aux élèves comme le font les enseignants-orthopédagogues.

Par la présente, nous dénonçons la décision du CSSDM de réaffecter des enseignants-orthopédagogues à des postes de titulaires et tous les scénarios qui pourraient désavantager les élèves en difficulté. Nous demandons au CSSDM de revoir immédiatement sa décision. Les élèves vulnérables doivent avoir accès aux services auxquels ils ont droit. Les profs doivent avoir les ressources pour bien faire leur travail.

Proposé par Delphine Léouffre / Appuyé par Nicolas Edwige
Adopté à majorité (12 pour, 0 contre)